

PROGRAMME DE FORMATION CONDUITE ACCOMPAGNÉE (AAC)

FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

A l'issue de sa formation, l'élève devra passer l'examen théorique général (ETG) : il devra répondre à 40 questions et obtenir un minimum de 35 points pour être reçu à l'examen.

Sont exemptés de l'ETG, tout élève déjà titulaire du code de la route (ETG) depuis moins de 5 ans ou titulaire du permis de conduire (sauf deux roues) depuis moins de 5 ans.

FORMATION PRATIQUE

Ce n'est qu'après obtention de l'examen théorique général (ETG), que la formation pratique se déroulera selon le planning établi selon les disponibilités de l'établissement et de l'élève.

L'établissement sera le point de départ et d'arrivée de chaque leçon de conduite, sauf exception validée par le référent pédagogique.

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule à 4 roues motorisé et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Un minimum de 20 heures de conduite en boîte mécanique ou de 13 heures en boîte automatique en auto-école est obligatoire, suite auxquelles un rendez-vous préalable de 2h sera fixé avec au moins un parent accompagnateur. À l'issue de ce rendez-vous une attestation de fin de formation initiale (AFFI) sera remise à l'élève.

4 compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Lors de sa conduite accompagnée, l'élève avec son ou ses accompagnateurs devront obligatoirement assister à 6h de rendez-vous pédagogiques en auto-école (2 x 3h, divisées en 1h de conduite + 2h de bilan théorique).

Pour prétendre passer son examen pratique du permis de conduire, il faut :

- Au minimum 1 an à compter de la date du rendez-vous préalable et de la date d'examen pratique ;
- Que les deux rendez-vous pédagogiques soient effectués ;
- Que l'élève ait au moins 17 ans et six mois.

**PROGRAMME DE FORMATION REMC : 4 compétences globales
– 32 compétences associées**

COMPÉTENCE 1 : MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures ;
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir ;
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire ;
- Démarrer et s'arrêter ;
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures ;
- Utiliser la boîte de vitesse ;
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire ;
- Regarder autour de soi et avertir ;
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en toute sécurité.

COMPÉTENCE 2 : APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte ;
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation ;
- Adapter l'allure aux situations ;
- Tourner à droite et à gauche en agglomération ;
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité ;
- Franchir les carrefours à sens giratoires et les ronds-points ;
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPÉTENCE 3 : CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité ;
- Croiser, dépasser et être dépassé ;
- Passer des virages et conduire en déclivité ;
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie ;
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide ;
- Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense ;
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte ;
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites ;
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers, tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCE 4 : PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome ;
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie ;
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et recommandations à appliquer ;
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir ;
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...) ;
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence ;
- Pratiquer l'écoconduite.

AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE À LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Suivre une formation d'apprentissage à la conduite accompagnée présente beaucoup d'avantages :

- Inscription possible dès l'âge de 15 ans ;
- Acquérir de l'expérience de conduite ;
- Passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et six mois (en revanche il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans) ;
- Augmenter ses chances de réussite à l'examen pratique du permis de conduire ;
- Réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 ans (les titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre 2 ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- Obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».